

17. *Jacques de Hemricourt*. — Avec Jacques de Hemricourt, nous abordons un genre d'écrits très différents de ceux que nous avons étudiés jusqu'ici. Toutes les chroniques citées précédemment ont pour centre l'évêque, l'église et la cité épiscopale. Jacques de Hemricourt, au contraire, fait graviter son récit autour des exploits de l'ancienne chevalerie liégeoise, dont il glorifie les droits et la situation sociale.

Il naquit à Liège en 1333 ⁽⁴⁾, l'année même où naissait, à Valenciennes, le chroniqueur Froissart. Fils de Gilles de Hemricourt et d'Ide d'Abée ⁽⁵⁾, il était apparenté lui-même à cette noblesse de Hesbaie dont il devait se constituer l'avocat ⁽⁶⁾. Il témoigne de ses relations avec Arnoul de Corswarem,

(4) HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hasbaye*, éd. SALBRAY, p. 3; *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. LI, *ibid.*, p. 359.

(5) *Ibid.*, p. 201.

(6) On ne peut pas dire sans restriction que Jacques de Hemricourt fit partie de la noblesse. Son arrière grand'mère, Marie de Hemricourt, fille de Thomas de Hemricourt de Lantremange, et petite-fille de Thomas, seigneur de Hemricourt, avait épousé le clerc Adam

seigneur de Momalle ⁽¹⁾, et Henri de Fexhe de Schoonvorst ⁽²⁾, qui fut échevin de Liège de 1357 à 1363. On ne peut pas assurer quelle fut la nature de ces relations ; Hemricourt paraît avoir été leur secrétaire, chargé de l'administration de leurs biens ⁽³⁾. En 1354, on le trouve employé à transcrire des écritures chez son cousin germain, Thomas de Hemricourt, notaire de l'official ⁽⁴⁾. En 1353, le 13 novembre, il est attaché au chapitre de la cathédrale pour le service des transcriptions ⁽⁵⁾. Il abandonne bientôt ces fonctions pour la charge plus lucrative de secrétaire des échevins, qu'il occupe dès 1356 ⁽⁶⁾, pendant près de trente ans, jusqu'au commencement de 1383 ⁽⁷⁾. Il cumule cette charge avec celle de notaire public ⁽⁸⁾. En 1372, il devient mayeur suppléant et est nommé secrétaire du tribunal des douze lignages ⁽⁹⁾. L'année suivante, il est fait lieutenant de l'abbesse

de Tomboir, qui était au service du père de son amante. La manière dont Jacques de Hemricourt parle de ce mariage, contracté à Saint-Trond, en dehors de la maison paternelle, laisse deviner ce qui s'était passé (*Miroir des nobles*, p. 128). Les deux amants revinrent se remettre au service de Thomas de Hemricourt de Lantremange, sans jouir d'aucune prérogative. Il donnèrent naissance à Thomas de Tomboir, dit de Hemricourt, qui fut sentencier de l'official et épousa Clémence le Cornut de Saint-Léonard. Le septième de leurs fils, Gilles de Hemricourt, épousa Ide d'Abée et fut père de l'écrivain.

(1) *Ibid.*, p. 23; cf. pp. 50, 151.

(2) *Ibid.*, p. 46.

(3) « Et cest acquest, je quy estoit de son conseil et a ses dras, ly conseilhay et en ortay a faire et travelhay a ce que fait fut et en fis touts letres a ce necessaires. » *Ibid.*, p. 23. Il s'agit dans ce texte d'Arnoul de Corswarem et de l'achat du château de Momalle. Parlant de Henri de Fexhe, l'auteur emploie les mêmes expressions : « Je estois a ses dras et a ses bins fais ». *Ibid.*, p. 46. Voir sur ces relations : J. CUVELIER, dans CRH., 5^e sér., t. XII, pp. 260 et suiv.

(4) J. CUVELIER, *Inventaire des archives de l'abbaye de Val-Benott*, n° 241, p. 165.

(5) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de Saint-Lambert*, t. IV, p. 35, note 1.

(6) Son prédécesseur, Pierre de Horion, signe encore en 1355. La première charte échevinale qui porte la signature de Hemricourt, est datée du 25 janvier 1356. Voir DE BORMAN, *Les échevins*, t. I, p. 410.

(7) Il apparaît une dernière fois sous cette qualité, le 21 janvier 1383 (*Cart. de Saint-Lambert, suprac.*, p. 162). Il paraît n'être plus en charge le 30 du même mois (DE BORMAN, *suprac.*).

(8) Il instrumente comme notaire le 14 avril 1365 et le 22 juillet 1374 (CUVELIER, *Inventaire, suprac.*, nos 268, 298, pp. 177, 192).

(9) DE BORMAN, *suprac.*, p. 411.

du Val-Benoît ⁽¹⁾. En 1374 et 1376, il figure parmi les hommes de la cour allodiale ⁽²⁾. En 1378 jusqu'en 1386, il fait partie de la cour jurée de la chambre de Saint-Lambert ⁽³⁾. L'évêque l'appela, en 1384, dans son conseil privé, et le peuple l'élut bourgmestre en 1389. Il occupait cette charge quand Jean de Bavière fit son entrée à Liège, l'année suivante. Il se maria deux fois ⁽⁴⁾, et après la mort de sa seconde femme, il se fit recevoir dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean. Il mourut le 17 décembre 1403, et fut inhumé dans la chapelle des Clercs, bâtie en mémoire de la paix des Douze, qui, en 1335, avait réconcilié les Awans et les Waroux ⁽⁵⁾.

M. Cuvelier ⁽⁶⁾ a récemment fait ressortir comment ses fonctions et ses relations frayèrent la voie à Jacques de Hemricourt pour la composition de ses travaux historiques. Occupé dès sa jeunesse à transcrire des actes, il sentit très tôt s'éveiller en lui le désir d'en tirer parti. Ses fonctions lui facilitèrent l'accès de nombreux documents. Il ne profita pas moins du crédit dont il jouissait auprès de Thomas de Hemricourt ⁽⁷⁾, qui, devenu écolâtre de la cathédrale de 1366 à 1383, avait sous sa direction les archives de Saint-Lambert, récemment mises en ordre par les soins du chapitre. Secrétaire de l'échevinage, il eut tout le loisir d'étudier les moindres ressorts de l'administration dont il faisait partie, et de rassembler les éléments dont devait se composer son *Patron delle Temporaliteit*. Il déclare lui-même qu'il profita de sa charge de bourgmestre pour fouiller les archives de la cité et en copier des extraits ⁽⁸⁾. Il put mettre à profit ses relations constantes avec les échevins, qui encore à cette époque appartenaient à la noblesse, pour obtenir d'eux des

(1) J. CUVELIER, *Cart. de l'abbaye du Val-Benoît* (sous presse), charte du 22 mars 1373, citée dans CRH., 5^e sér., t. XII, p. 272, note 3.

(2) J. CUVELIER, *Inventaire, suprac.*, n^o 300, p. 194; BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de Saint-Lambert, suprac.*, p. 528.

(3) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart., suprac.*, pp. 552, note 2; 555, 602, 612, 614, 618, 623, 638, note 2.

(4) *Miroir des nobles*, éd. SALBRAY, p. 201.

(5) Voir son épitaphe, d'après un manuscrit appartenant à M. L. Naveau, dans BIAL, t. XXVII, p. 417.

(6) CRH., 5^e sér., t. XII, pp. 260 et suiv.

(7) *Miroir des nobles*, éd. SALBRAY, p. 2.

(8) *Ibid.*, p. 270.

renseignements pour son *Miroir des nobles*. Il était d'ailleurs lié aux nobles de Hesbaie par sa parenté et ses nombreuses amitiés ⁽¹⁾, et prenait part aux assemblées de la famille d'Awans ⁽²⁾. « Nous avons, conclut M. Cuvelier, la certitude absolue que Hemricourt puise aux sources les plus pures pour la composition de ses œuvres. »

Les renseignements internes corroborent cette conclusion. Hemricourt montre qu'il a conscience de ses devoirs d'écrivain. Dès le début de son *Miroir des nobles*, il cite les sources qu'il utilisera ⁽³⁾. Il y revient, dans la suite, pour mentionner à nouveau les chroniques de Saint-Lambert ⁽⁴⁾ et les chroniques de Brabant ⁽⁵⁾. Nous savons à peine en quoi consistaient ces écrits : nous voyons seulement que la chronique de l'église de Liège s'étendait au moins jusqu'au règne de Jean d'Enghien ⁽⁶⁾. On croit volontiers Jacques de Hemricourt quand il déclare avoir fréquemment puisé dans les archives de la cathédrale ou dans celles des échevins ⁽⁷⁾. Il s'est donné surtout beaucoup de peine pour consulter les anciens ⁽⁸⁾, ses parents ⁽⁹⁾, les chevaliers qu'il connaissait ⁽¹⁰⁾, et même des gens d'humble condition ⁽¹¹⁾. Il cite les noms de plusieurs d'entre ceux qui lui fournirent ses renseignements ⁽¹²⁾. Il doit avoir recueilli par cette voie beaucoup de données incertaines. Mais sa bonne foi et le sérieux de ses recherches sont incontestables. Il nous fournit de nombreux indices qui nous révèlent sa sincé-

(1) Il se prévaut de l'amitié d'Arnoul d'Oborne, écuyer (*Miroir*, pp. 25-26); de Walter de Corswarem, écuyer (*ibid.*, p. 26); de Gérard d'Argenteau (*ibid.*, p. 27).

(2) *Ibid.*, p. 269.

(3) *Ibid.*, p. 2.

(4) *Ibid.*, pp. 121, 246; *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. III, *ibid.*, p. 329.

(5) *Ibid.*, p. 46.

(6) *Miroir*, *suprac.*, p. 246.

(7) Il cite des documents écrits, pp. 2, 118, 208, 209, 267. Voir aussi p. 550, note 2.

(8) *Ibid.*, pp. 211, 294; *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. VII, *ibid.*, p. 331; art. IX, p. 332; art. XXX, p. 346; art. LI, p. 359.

(9) *Miroir*, *suprac.*, pp. 109, 180; *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. XV, p. 338; art. XLIV, p. 356.

(10) *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. XLVI, p. 357. Voir aussi note 7.

(11) *Miroir*, *suprac.*, p. 56.

(12) *Ibid.*, pp. 3, 46, 251, 276; *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. LV, p. 361.

rité ⁽¹⁾. Il préfère taire ce qu'il ne considère pas comme suffisamment établi ⁽²⁾, distingue soigneusement ce qu'il a vu personnellement ⁽³⁾ de ce que d'autres lui ont appris ⁽⁴⁾, et marque minutieusement les qualités ⁽⁵⁾ et l'étendue ⁽⁶⁾ de ses informations. L'impartialité a un grand prix à ses yeux, et il omet des détails que nous désirerions connaître, plutôt que de paraître céder à l'ostentation ou sacrifier à la flatterie ⁽⁷⁾. On reste étonné de la liberté avec laquelle il distribue le blâme ⁽⁸⁾ ou l'éloge à des familles qui subsistent encore de son temps.

18. *Écrits narratifs de Hemricourt.* — Hemricourt commença son premier ouvrage, *Le Miroir des nobles de Hesbaie*, à l'âge de 20 ans, comme il le raconte lui-même. Dans sa vieillesse, il se défit de ses charges, afin de pouvoir vaquer plus librement à la révision et à l'achèvement de ce travail, auquel il occupa, pendant quarante-cinq ans, les loisirs que lui laissaient ses fonctions ⁽⁹⁾. L'ouvrage fut ainsi terminé en 1398. Il s'étend de 1102 jusqu'à cette année et consiste dans une généalogie, entremêlée de traits historiques, donnant la descendance de Raes de Dammartin, chevalier français établi en Hesbaie, et de son épouse Alix de Warfusée, dont la postérité fut si nombreuse, qu'un siècle après eux, la Hesbaie comptait plus de cinq cents chevaliers riches et puissants issus de cette souche.

(1) *Miroir, suprac.*, pp. 29, 85, 129, 232, 258, 299, 311. *Guerres d'Awans et Waroux*, art. XXVII, p. 344. Voir aussi p. 551, note 2.

(2) « Mies vaut que je en y mette moins par veriteit, que plus par bourdes et par losenge, dont je awisse reprendement. » *Miroir, suprac.*, p. 3. « Nint mains je me raport al tesmongnage de mon Createur que je ny trais partie nulle et que je n'ay mis escript, ne voelhe metre chosee que je l'ay appris a mes devantrains, ou trouveis escripte, ou que faite ne soit de mon temps. » *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. LI, p. 359.

(3) *Miroir, suprac.*, pp. 54, 60, 61, 294, 319; *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. II, p. 328; art. XVI, p. 339; art. XXIII, p. 343; art. XXV, p. 344; art. XL, p. 354.

(4) *Miroir, suprac.*, pp. 127, 150, 283, 319; voir aussi p. 540, notes 8 à 12.

(5) « Et croy » *Miroir, suprac.*, pp. 54, 148, 183.

(6) *Miroir, suprac.*, pp. 109, 146.

(7) *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. LI, p. 359.

(8) *Miroir, suprac.*, pp. 19-20, 33, 42, 62, 87, 98, 186, 194, 197, 218, 274, 319.

(9) *Ibid.*, p. 3.

Malgré le temps considérable et le soin extrême mis par Hemricourt à corriger et à recorriger son ouvrage, il ne croyait pas encore son texte complet et définitif. Il permet qu'on le complète et qu'on l'augmente ⁽¹⁾. De fait, on y trouve beaucoup de lacunes dans les noms propres. Elles ont été laissées intentionnellement par l'auteur, qui ne parvenait pas toujours à découvrir le document nécessaire pour les combler ⁽²⁾.

Il paraît évident aussi que Hemricourt n'avait pas primitivement joint des armoiries à son texte, et que ce sont les copistes postérieurs qui les ont dessinées. Le soin même avec lequel il les décrit, en est une preuve. Le manuscrit le plus ancien que nous connaissions, celui de l'Université de Liège, ne renferme pas d'armoiries. Une autre copie ancienne, signalée comme appartenant au comte d'Oultremont, en est de même dépourvue. Enfin l'éditeur Salbray parle des blasons comme ayant été ajoutés plus tard ⁽³⁾. Les uns furent dessinés d'après les descriptions de l'auteur. D'autres, en plus grand nombre, furent recherchés sans trop de soin et reproduits sans beaucoup d'exactitude.

Le second écrit narratif de Hemricourt est un récit de la guerre civile occasionnée par la querelle des Awans et des Waroux, et qui, commencée en 1290, dura jusqu'en 1335. Nous nous occuperons en même temps des deux ouvrages, parce qu'on les trouve édités ensemble, et que les observations que nous ferons sur l'un, concernent également l'autre.

19. *Éditions des écrits narratifs de Hemricourt.* — Les deux écrits ont été livrés pour la première fois à l'impression en 1673 ⁽⁴⁾, par Salbray,

(1) « Chis meimes traityes porat bien venir en mains d'aulcune personne de cognoissance, ou de plusieurs qui en s'auront plus avant, si le poront adjosteir sains corrompre la mateire principaz, por ceste œure abelir et engrandire. » *Miroir*, éd. SALBRAY, p. 3. Voir aussi *ibid.*, p. 205.

(2) Il avoue souvent son ignorance relative aux ancêtres de ses familles ou à leurs modernes descendants. Voir *Miroir*, éd. SALBRAY, p. 3 (indication générale à ce sujet), puis pp. 38, 95, 106, 189, 137, 152, 181, 187, 192, 193, 196, 203, 206, 228, 235, 258, 263, 283, 290, 292, 302, 318, 324, 325.

(3) « Toutes les armes des familles dont il est fait mention dans ce livre et qu'on a pu recouvrer. » *Ibid.*, préface.

(4) Quelques exemplaires portent la date de 1715, mais on n'y a changé que le titre.

précepteur du comte Jean-Ferdinand de Marchin. Il dédie son édition au père de son élève, le comte Jean-Gaspard-Ferdinand, qui fit tous les frais de l'impression (1). Cette publication fut faite au seul point de vue généalogique et historique, lequel, au XVII^e siècle, ne requérait pas l'exactitude minutieuse que l'on exige aujourd'hui. Aussi l'édition de Salbray fourmille-t-elle de négligences orthographiques. « L'éditeur a joint au texte une traduction *en langage francien*, laquelle, au lieu de l'éclaircir, dit M. G. Doutrepoint, défigure en plus d'un endroit l'œuvre de Hemricourt. Cette traduction est faible, lâche, sans couleur, et ne donne aucune idée de la verve naïve du chroniqueur. Elle renferme plus d'inexactitudes que de contre-sens (2). » La traduction n'est d'ailleurs pas l'œuvre de Salbray. Celui-ci avoue qu'étant d'origine française, il ne connaît pas l'idiome liégeois et dut réclamer le concours d'un religieux observantin, Hubert Massart, qui se chargea de traduire le texte de Hemricourt et de rechercher le blason des armoiries.

Salbray dit aussi, dans sa préface, qu'il a eu en mains le manuscrit original de Hemricourt et une copie exécutée en 1436, ce qui fait que, d'après lui, on ne doit pas douter de l'exactitude de son texte. De Villenfagne a prouvé le peu de valeur de cette assertion (3). L'édition de Salbray cite, en effet, plusieurs personnages et rapporte plusieurs faits certainement postérieurs à la mort de Hemricourt et à la date où il termina son *Miroir des nobles* (4). Le manuscrit dont l'éditeur s'est servi n'est donc pas l'original, mais une copie à laquelle on avait mis la main en différents endroits. Toutefois, cette copie était certainement ancienne. En comparant l'édition de Salbray avec le manuscrit de l'Université de Liège, écrit entre 1400 et 1430 (5), M. G. Doutrepoint constate entre les deux textes une étroite parenté : tous deux dérivent de l'original par un petit nombre d'intermédiaires. Le texte

(1) BALAU, *Hist. de la seigneurie de Modave*, p. 102.

(2) G. DOUTREPOINT, *Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque*, pp. 8-9, dans *Mém. publiés par l'Acad. roy. de Belgique*, in-8°, t. XLVI, 1892.

(3) DE VILLENFAGNE, *Recherches sur l'histoire de Liège*, t. II. Pièces détachées, n° XIX, p. 453.

(4) *Miroir*, éd. SALBRAY, pp. 142, 143, 145, 160, 162, 173, 190. A la page 73, on lit la mention de la mort de Michel de Chasteler, qui fut tué à la bataille d'Aubligien, le 15 octobre 1415.

(5) Voir le catalogue n° 763, p. 372.

de Salbray était un peu plus ancien que celui du manuscrit de Liège (1).

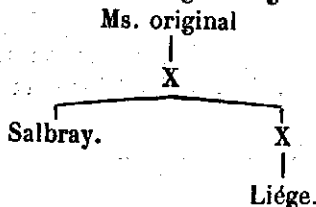
Une autre édition du *Miroir des nobles*, accompagnée d'une préface, de notes et d'un supplément, avait été préparée par l'héraldiste Christophe Butkens. Elle ne fut pas publiée; on en conserve le manuscrit à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Un siècle plus tard, en 1791, sous les auspices du comte d'Oultremont, François Jalheau, prébendier de Sainte-Croix, réimprima les deux ouvrages. Laissant de côté le texte ancien, Jalheau se contenta de reproduire, en la rajeunissant, la traduction de Salbray. En même temps, il changea l'ordre des matières du *Miroir des nobles* et les distribua de manière à transformer l'œuvre primitive en une sorte de dictionnaire généalogique des nobles familles liégeoises. Il grossit son livre de notes tirées pour la plupart des manuscrits généalogiques de Le Fort (2). Jalheau n'eut pas le temps de répandre lui-même son édition dans le public; il dut s'exiler et alla mourir, en 1795, dans une bourgade de Westphalie.

Une dernière édition du *Miroir des nobles* fut commencée par Vasse en 1852; mais il n'en parut que quelques livraisons.

20. *Caractère des écrits narratifs de Hemricourt.* — La Mâle Saint-Martin, le 4 août 1312, avait porté à la noblesse liégeoise un coup terrible, dont elle ne se releva point. D'après Jacques de Hemricourt, l'ébranlement de sa situation politique et sociale remonte plus haut, et le XIII^e siècle doit être considéré déjà comme une époque de dissolution de la gloire chevale-

(1) M. Doutrepoint établit entre les textes la généalogie suivante :



(2) Aux archives de l'État à Liège. En voir l'analyse par M. BORMANS, *Table des manuscrits généalogiques de Lefort*. Liège, 1860-1864. Jalheau reproduit aussi, dans son édition du *Miroir des nobles*, un bon nombre de notes, particulièrement des dates de décès, tirées d'un épitaphier composé par lui et qui se trouvait jadis à Warfusée, chez M. le comte d'Oultremont.

resque ⁽¹⁾. La paix des Douze, en 1335, consumma cette ruine de la chevalerie : avec l'occasion de produire de brillants faits d'armes, disparurent la vraie vertu et l'éclat des mœurs chevaleresques, en même temps que se relâcha le maintien des liens de famille entre les membres de la noblesse ⁽²⁾. Témoin de cette décadence, Jacques de Hemricourt entreprend de relever l'esprit chevaleresque, en racontant les faits célèbres et glorieux du temps passé ⁽³⁾.

Imbu des préjugés de la chevalerie, l'écrivain compte pour peu de chose la mort de milliers de malheureux et s'apitoie sur la perte d'un seul chevalier ⁽⁴⁾. Il considère la guerre comme un devoir, auquel on ne peut se soustraire sans déshonneur, quand il s'agit de prêter secours à des parents ou des alliés ⁽⁵⁾; mais il la déplore quand elle éclate entre des membres d'une même famille ⁽⁶⁾, et il blâme la folie de s'y engager sans raison, au profit de belligérants étrangers ⁽⁷⁾. Les qualités qu'il estime chez un chevalier, sont la vigueur physique et la beauté corporelle ⁽⁸⁾, l'ardeur et la bravoure ⁽⁹⁾, la jovialité et la courtoisie ⁽¹⁰⁾, la magnificence du train de vie ⁽¹¹⁾. Il loue ces qualités même chez les ecclésiastiques ⁽¹²⁾. Une bonne administration des intérêts domestiques a du prix à ses yeux, surtout parce qu'elle pourvoit aux besoins de la vie chevaleresque ⁽¹³⁾. L'aumône recueille aussi ses éloges ⁽¹⁴⁾. Il est peu exigeant sur le chapitre des mœurs ⁽¹⁵⁾.

(1) *Miroir des nobles*, éd. SALBRAY, p. 2.

(2) *Ibid.*, p. 267.

(3) *Ibid.*, p. 2.

(4) *Ibid.*, p. 268, et ailleurs.

(5) *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. I, *ibid.*, p. 327; art. IX, p. 332, et ailleurs.

(6) *Ibid.*, art. XXXVIII, p. 351.

(7) Avec l'admiration de Hemricourt pour les exploits guerriers de la chevalerie contraste la haine de la guerre que témoignent les chroniqueurs ecclésiastiques. Voir ZANTFLIET, *Ampl. coll.*, t. V, col. 183, qui attribue au diable, *instinctu diabolico*, la bataille de Dommartin.

(8) *Miroir*, *suprac.*, pp. 21, 88, 93, et ailleurs.

(9) *Ibid.*, p. 82, et ailleurs.

(10) *Ibid.*, p. 29, et ailleurs.

(11) *Ibid.*, pp. 6, 88, et ailleurs.

(12) *Ibid.*, pp. 53, 158.

(13) *Ibid.*, pp. 119-121.

(14) *Ibid.*, p. 88.

(15) *Ibid.*, p. 203.

21. *Récits et descriptions.* — Placé à son point de vue, Hemricourt ne pouvait manquer d'entourer d'un éclat romanesque des événements qui s'étaient accomplis plusieurs générations avant lui. Désireux de recueillir le plus grand nombre de faits possible à l'honneur de l'antique chevalerie, son défenseur accueille, avec une égale confiance et un pareil plaisir, les renseignements sûrs que lui fournit l'histoire et les données incertaines ou embellies que lui apportent les traditions de la noblesse.

Ce qu'il dit des temps antérieurs à la chevalerie, est presque de la pure légende, sans importance historique. Ce qu'il raconte, d'après des récits oraux, sur les temps qui précèdent la génération antérieure à la sienne, ne peut guère inspirer de confiance. Même l'histoire d'un passé plus récent, retracée d'après les ressources dont dispose l'écrivain et avec le parti pris qui l'inspire, ne pouvait être exempte d'exagérations, d'inexactitudes et de réticences.

Le point de vue particulier auquel se place l'écrivain, explique aussi ce que ses récits présentent d'incomplet. Il n'y a chez lui nulle vue d'ensemble sur un événement; tout au plus y rencontre-t-on des indications susceptibles de compléter le récit de nos chroniqueurs, par exemple les noms des victimes qui périrent dans un combat ⁽¹⁾, ou bien encore des détails, parfois intéressants, sur la vie intime d'un personnage connu ⁽²⁾. Le traité de la guerre des Awans et des Waroux manque de vues étendues sur l'histoire et la politique. *Laudator temporis acti* ⁽³⁾, l'auteur ne nous décrit que les qualités personnelles des chevaliers, sans nous faire l'histoire de leur participation aux luttes du temps et des alternatives changeantes qui portèrent la noblesse tantôt du côté de l'évêque et des grands, tantôt vers le parti de la commune et du peuple. Dans ses récits d'entreprises belliqueuses, il n'entreprend pas de nous retracer l'ensemble d'un plan stratégique et les péripéties d'un combat ⁽⁴⁾; il s'attache à la peinture de tournois, de duels, de petites surprises de châteaux forts et d'autres particularités de l'espèce.

Les descriptions d'Hemricourt ont cependant pour nous une grande valeur,

(1) Par exemple au combat de Nierbonne. Voir *Miroir des nobles*, pp. 250, 259, 308; *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. LV, p. 361.

(2) Voir *Miroir*, pp. 61, 158.

(3) *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. XXIII, p. 343; art. XL, p. 354; art. XLI, p. 355.

(4) « Cheste batailhe fut en plusseurs lieuz par tropeaz, je dura plus, car sy alcons

parce qu'elles nous représentent d'une manière vivante les mœurs de la chevalerie du XIV^e siècle, sur laquelle l'auteur était parfaitement renseigné. C'est là ce qui fait l'importance, et elle est considérable, des écrits de Hemricourt. Ils abondent en détails précieux, intéressants, sur quantité de sujets : combats singuliers ⁽¹⁾, armures ⁽²⁾, vêtements ⁽³⁾, châteaux ⁽⁴⁾, manière dont se faisait une amende honorable ⁽⁵⁾, repas ⁽⁶⁾, réceptions ⁽⁷⁾, occupations de jeunes filles ⁽⁸⁾, etc.

Comme le dit M. de Borman, on a beau lire et relire ces pages jaunies, on ne s'en lasse pas ; à chaque instant, on y découvre quelque détail passé inaperçu, quelque trait de mœurs dépeignant sur le vif des générations oubliées.

22. *Généalogies.* — Les généalogies fournies par Hemricourt sont aussi d'une grande importance. Comme les alliances de famille devinrent, dès le XIII^e siècle, plus fréquentes entre chevaliers et patriciens de la ville, il se fit qu'au siècle suivant la différence de situation entre ces deux classes fut à peu près effacée, de sorte que nous trouvons, dans le *Miroir des nobles*, des renseignements généalogiques sur la plupart des anciennes familles liégeoises. Ces généalogies sont faites avec le plus grand soin. Quand on les compare avec les documents contemporains, on constate généralement une grande concordance entre leurs données respectives. Il est rare de trouver le chroniqueur en défaut d'exactitude. Nous avons dit le soin qu'il mettait à tirer parti des documents que sa situation privilégiée fit tomber sous sa main. On se demande toutefois à quelles sources il a pu puiser pour étayer ses généalogies du XIII^e siècle. Lui-même ne fournit à cet égard aucune indication. D'autre part, il existe dans la chronique de Jean d'Outremeuse un travail

pérdoient en on liu, leurs parties gaugnoient en l'atre. » *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. LI, p. 359.

(1) *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. IX, p. 333 ; art. XLVI-XLVII, p. 357.

(2) *Ibid.*, art. XLI, pp. 354-355.

(3) *Miroir des nobles*, pp. 158, 210.

(4) *Guerres d'Awans et de Waroux*, art. LV, p. 361.

(5) *Ibid.*, art. VIII, p. 331.

(6) *Ibid.*, art. XXXIX, p. 353.

(7) *Miroir des nobles*, p. 7.

(8) *Ibid.*, p. 6.

généalogique offrant, sous une forme plus condensée, une grande analogie avec celui de Hemricourt ⁽¹⁾. Les deux écrivains étaient tout à fait contemporains et exerçaient les mêmes fonctions de notaire public. A coup sûr, ils se connaissaient, mais, chose curieuse, jamais ils ne font mention l'un de l'autre. C'est comme si une certaine rivalité avait existé entre eux : tout au moins semble-t-il fort probable qu'ils ne se sont pas communiqué leurs travaux. D'où vient, dès lors, l'analogie de leur œuvre généalogique? Elle ne peut provenir que de la communauté des sources où ils ont puisé l'un et l'autre. Or, ces sources sont indiquées par Jean d'Outremeuse : ce sont Renkin de Velroux (ou de Berloz) et ses continuateurs ⁽²⁾. Mais nous verrons combien peu de foi on doit accorder à ces sortes de références qu'a l'habitude de fournir l'auteur du *Myreur des histors*. En tout cas, il semble qu'on peut tenir pour certain que Hemricourt, comme Jean d'Outremeuse, a utilisé des travaux préexistants et n'a fait que les continuer.

23. *Li patron delle Temporaliteit*. — Un troisième ouvrage de Jacques de Hemricourt, composé vers 1398 : *Li patron delle Temporaliteit* ⁽³⁾, poursuit, comme partiellement aussi ses deux écrits narratifs, un but pratique : celui de détourner les Liégeois de leur opposition et de montrer qu'ils avaient toute raison d'être satisfaits du régime politique, administratif et judiciaire sous lequel ils vivaient. L'auteur débute par remonter au déluge, afin d'établir la nécessité d'un pouvoir souverain. Il attribue à l'esprit de révolte contre cette autorité tous les maux dont souffre le pays. Remarquons, en passant, qu'on trouve la même idée exprimée au début de la Geste de Jean d'Outremeuse :

« Se le peuple de Liege point ne s'entremelloit
 Fors seulement de ce qu'à luy appartenroit,
 Et se laissat la choeze ainsy comme estre doit,
 Et toute gens joir de ce qu'a eux seroit,
 Je crois qu'en tout le monde sy bon pays n'aroit,
 Car c'est un franc païis, meilleur oñs ne troveroit. »

(1) *Ly myreur des histors*, t. IV, pp. 408 et suiv.

(2) Voir § 37.

(3) RAIKEM et POLAIN, *Coutumes du pays de Liège*, t. I, pp. 255 et suiv.

Hemricourt signale ensuite dans l'organisation politique cinq causes des maux passés et des maux à venir : le trop grand nombre de membres dans le conseil de la cité, la prépondérance des petits métiers, le droit de vote des apprentis, l'admission des afforains bourgeois dans les métiers, la vénalité des fonctionnaires. Après cet assez long préambule, l'auteur entreprend de faire un tableau des institutions politiques de la principauté. C'est un monument précieux pour l'histoire du droit public et de la constitution liégeoise. « Que saurions-nous, dit M. de Borman, de l'institution échevinale ou du monde judiciaire liégeois au XIV^e siècle, sans les écrits de l'honnête et laborieux auteur du *Miroir des nobles* et du *Patron delle Temporaliteit*? » A cet égard, Wohlwill émet cependant des réserves et pense que Hemricourt, devenu membre du conseil privé, n'a pu se dépouiller de tout esprit de parti en composant un pareil travail. Il y distingue deux groupes de renseignements sur les institutions liégeoises : là où s'était formé un droit ferme, où certaines institutions avaient acquis une stabilité qui les rendait définitives, l'auteur ne s'écarte presque jamais de l'exactitude, et il appuie ses renseignements sur des actes authentiques. Seulement, où il manque peut-être, c'est en citant, parmi ces institutions juridiques, certaines d'entre celles-ci, qui, sans avoir été formellement supprimées, avaient cependant perdu toute importance pratique. Mais, d'autre part, beaucoup d'autres institutions étaient encore en voie de formation ; leur organisation n'était pas encore établie par une loi fixe et immuable ; elles étaient sujettes aux changements amenés par le triomphe alternatif des partis. En ce cas, un double motif doit nous faire accepter avec circonspection les données de Hemricourt. D'un côté, il subit la tendance, naturelle chez un juriste, à ramener tout à des règles fixes et à des propositions formulées sous forme de lois. D'autre part, membre du conseil privé de l'évêque, il tend à lui attribuer la plus riche mesure de droits princiers. Wohlwill découvre la première de ces tendances dans les renseignements de Hemricourt sur les états du pays, la seconde dans ce qu'il dit sur la justice épiscopale. Ce qui est incontestable, c'est l'ardent amour que l'auteur porte à son pays, à cette cité de Liège, « a laquelle jay, dit-il, tres ardent affection comme ly enfans a la mamelle de sa mere a cause de sa noureture ». Il voudrait que Liège l'emportât

sur toutes les nations par son respect pour son évêque et ses institutions. « Je suis chertain, ajoute-t-il, que ly citeit et tout ly comon pays se poroient en brief en bien reformeir et qu'ilz parseveroient en paix, en planteit et en tranquilliteit de dont en avant, et fieroit ossy beau et ossy bon sejourner a Liege que en citeit que soit en ce monde. »

24. *Langue et style de Hemricourt.* — M. G. Doutrepoint a soigneusement étudié la langue de notre chroniqueur. « Homme de religion, Hemricourt était très familier avec la langue littéraire et possédait toute la richesse du bon parler français. Il n'a pourtant pas réussi à s'abstenir complètement des idiotismes du terroir liégeois et nous a donné une somme considérable de vocables populaires », qui rendent ses ouvrages très intéressants au point de vue linguistique.

Hemricourt n'offre pas moins d'intérêt au point de vue du style. « Conteur naturel et sans prétention au bien dire, il est surtout charmant dans le détail. Certains de ses épisodes, par leur accent naïf, un peu rude parfois, pourraient figurer, dit M. G. Doutrepoint, parmi les bonnes pages de l'ancienne littérature narrative. Malheureusement, le sujet de son *Miroir des nobles* n'était pas de nature à faire naître beaucoup de considérations générales, analogues à celles qu'il formule, dans les premières pages, sur le dépérissement de la noblesse. »